Plan de secours ADEME aux associations de réemploi et réutilisation
(recycleries)

Pour accompagner les associations dédiées au réemploi et à la réutilisation les plus impactées par la crise de la COVID-19, le ministère de la Transition écologique et l'ADEME mettent en place un soutien d'urgence.

L'ADEME alloue ainsi un budget à hauteur de 9,5 millions d'euros à ce dispositif, ce qui permettra à titre indicatif d'aider environ **300 structures** d'ici la fin de l'année 2020.

Cet accompagnement vient s'ajouter à la participation de l'Agence au fonds de soutien ESS mis en place par l'État en juin dernier, ciblant une centaine de petites structures actives dans l'économie circulaire.

Cette aide exceptionnelle sera complétée par des actions de soutien à la modernisation du réseau du réemploi et de la réparation prévues dans le plan « France Relance » pour les deux prochaines années.

Afin de cibler au mieux les associations concernées par ce plan de soutien, l'ADEME lance, en collaboration avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire (*Réseau des Ressourceries, Emmaüs, ESS France*) et ses partenaires dans les territoires, une **enquête** auprès des structures associatives de plus de 3 salariés actives dans le réemploi et la réutilisation.

Si vous êtes concernés, nous vous invitons à

Répondre à l'enquête - dispositif de soutien exceptionnel ESS réemploi

ADEME - Service Consommation & Prévention

20, avenue du Grésillé 49000 ANGERS